

les voies, comme le souhaite le motionnaire, et d'exercer, par le biais des exigences relatives aux examens, une influence sur le contenu de la formation dans le sens d'une pratique de la médecine économiquement favorable. Il reste à examiner dans quel cadre et de quelle manière ces nouvelles idées peuvent être réalisées.

La réglementation de la formation postgrade de médecin est également d'actualité. A la demande de la Conférence suisse des directeurs cantonaux des affaires sanitaires, la Confédération examine les possibilités de réglementer cette formation au niveau légal. Il existe en effet des liens étroits entre formation et formation postgrade.

2. Mesures visant à réduire le nombre de médecins

Les conditions d'admission à remplir avant ou pendant les études relèvent de la compétence des cantons. La Confédération peut tout au plus restreindre l'admission aux examens fédéraux ou les possibilités de les répéter ou encore instaurer une présélection au niveau des examens propédeutiques, en modifiant les examens précliniques par exemple.

La Conférence universitaire suisse a déjà proposé, en 1992, de supprimer la troisième possibilité de se présenter à un examen. Elle a également recommandé aux cantons d'introduire dans leur législation, si cela n'est déjà fait, la possibilité d'instituer des restrictions en matière d'admission. Enfin, elle procédera jusqu'à la fin de cette année à l'évaluation d'autres modes de sélection en matière d'admission existant aux niveaux cantonal et fédéral.

La future réglementation relative à la reconnaissance des certificats de maturité a également une incidence sur les mesures de sélection, puisqu'un certificat fédéral de maturité est exigé à la fois pour pouvoir accéder aux études et pour être admis à se présenter aux examens. L'ordonnance sur la reconnaissance des maturités, actuellement en discussion, fixe les exigences auxquelles doit satisfaire une maturité fédérale.

Schriftliche Erklärung des Bundesrates

Déclaration écrite du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral propose de transformer la motion en postulat.

Ueberwiesen als Postulat – Transmis comme postulat

93.3115

Postulat Tschopp

Sicherheit von Hochseetransporten.

Beitrag der Schweiz

Contribution de la Suisse à la sécurité, en particulier écologique, du transport maritime

Wortlaut des Postulates vom 17. März 1993

Der Bundesrat wird ersucht, die Anstrengungen zur Erhöhung der Sicherheit des Transports von Erdölprodukten und Giftstoffen auf dem Seeweg konkret zu unterstützen, vor allem im Rahmen der Tätigkeiten der Internationalen Seeschiffahrts-Organisation (IMO) und des Seeschiffahrts-Ausschusses der OECD. Der Bundesrat soll konkrete und im Geiste einer internationalen Arbeitsteilung zu ergreifende Massnahmen vorschlagen und darauf hinwirken, dass die Fragen der Ausbildung der Schiffsbesatzungen und der Einführung einer einheitlichen internationalen Sprache für die Seeschiffahrts-Kommunikation, wie sie im Bereich der Luftfahrt schon verwendet wird, berücksichtigt werden.

Texte du postulat du 17 mars 1993

Le Conseil fédéral est invité à soutenir concrètement les efforts tendant à augmenter la sécurité du transport maritime de produits pétroliers et de matières toxiques, ceci en particulier dans le cadre de l'Organisation maritime internationale (OMI) et du Comité des transports maritimes de l'OCDE. Il insistera, en proposant des initiatives concrètes et dans un esprit de division internationale du travail, sur les aspects concernant la formation des équipages et la promotion d'un langage international unique de communication maritime, sur le modèle de celui pratiqué dans la navigation aérienne.

Mitunterzeichner – Cosignataires: Camponovo, Chevallaz, Comby, Couchepin, Nabholz, Pidoux, Pini, Poncet, Suter, Wanner (10)

Schriftliche Begründung – Développement par écrit

Ces derniers mois ont été marqués par de graves catastrophes écologiques liées au transport maritime de pétrole, au large de la Corogne, des îles Shetland et de Sumatra. Ces accidents s'inscrivent dans une longue série de catastrophes de pétroliers géants et s'ajoutent à la pollution, tout aussi grave, mais moins spectaculaire, liée au dégazage de pétroliers en haute mer. Il est notoire que le degré de pollution des océans augmente sans cesse et met en cause l'efficacité de l'un des réservoirs majeurs d'oxygène du monde, sans parler des conséquences de cette pollution sur la flore et la faune côtières.

La Suisse a joué un rôle de pionnier dans le domaine du trafic international de déchets toxiques. Dans ce contexte, la Conférence de Bâle a non seulement permis de produire des effets tangibles, mais également de contribuer au rayonnement et au prestige internationaux de notre pays.

Les récents naufrages au large de la Corogne et des îles Shetland ont considérablement secoué l'opinion mondiale. Comme d'habitude, quelques promesses ont été formulées par les responsables de plusieurs gouvernements, mais l'expérience tend à prouver que ces déclarations restent sans suites concrètes.

La récente création de la Croix-Verte, marquée par une cérémonie solennelle au Parlement en décembre dernier, et la décision du gouvernement genevois d'accueillir à Genève le siège et le centre opérationnel de cette nouvelle organisation, suggèrent fortement que la Suisse prenne l'initiative d'une contribution concrète et originale à la solution des problèmes posés.

Pour être efficace, cette contribution doit être ciblée. La moitié des accidents en haute mer étant imputée, selon des rapports d'analyse, à des fuites humaines, il paraît judicieux pour un pays sans accès à la mer et sans flotte importante, mais doté en revanche d'une solide réputation dans le domaine de la navigation maritime, de se concentrer sur la formation des marins et sur la promotion des solutions pratiques en vue de résoudre le problème de la communication entre navires ou installations en mer et autorités chargées de la navigation et de la sécurité maritimes.

C'est dans ces domaines relevant de la formation et de la communication que le Conseil fédéral est invité à s'investir par des réalisations concrètes, qui vont au-delà des propos soulignant l'importance de ces problèmes tenus par le Conseil «Environnement/Transports» de la Communauté européenne, le 25 janvier 1993.

L'auteur et les cosignataires du postulat souhaitent en outre que la Suisse appuie sans réserve, dans les instances internationales où elle est représentée, les revendications suivantes, qui visent elles aussi à améliorer la sécurité du trafic maritime international:

- a. réglementation de la navigation dans des zones particulièrement sensibles du point de vue écologique et application stricte de ces règles;
- b. amélioration du régime de la responsabilité financière à la charge des armateurs, afin que le règlement des suites d'accidents maritimes ne se prolonge pas des dizaines d'années;
- c. renforcement des normes de sécurité applicables aux navires transportant des cargaisons dangereuses du point de vue

écologique et amélioration substantielle de l'efficacité des moyens de contrôle à disposition de l'Etat du port, afin que celui-ci puisse sanctionner les pétroliers et autres navires ou leur équipage qui ne satisfont pas à ces normes;

d. introduction de normes garantissant la légitimité de contrôles opérationnels réguliers dans les Etats du port, de l'état des navires et du degré de capacité professionnelle des équipages;

e. formulation de normes de qualité pour les installations portuaires et concernant la vérification périodique de leur respect;

f. création d'une liste recensant les navires particulièrement dangereux, dont il convient d'exclure l'accès aux ports.

Dans le contexte du suivi de la Conférence de Rio et des engagements que la Suisse y a pris, le Conseil fédéral pourrait, en appuyant les mesures susmentionnées, contribuer à la solution d'un problème écologique majeur et concrétiser ainsi les attentes suscitées auprès de la population suisse et mondiale.

Schriftliche Erklärung des Bundesrates vom 12. Mai 1993
Déclaration écrite du Conseil fédéral du 12 mai 1993

Le Conseil fédéral est prêt à accepter le postulat.

Ueberwiesen – Transmis

92.3590

Postulat Rechsteiner

Szenarien bei Aufgabe der Drogenprohibition

Scénarios en cas de levée de l'interdiction en matière de stupéfiants

Wortlaut des Postulates vom 18. Dezember 1992

Der Bundesrat wird eingeladen, Szenarien einer Drogenpolitik ohne Prohibition erarbeiten zu lassen. Diese sollen alle Risiken und insbesondere einen Vergleich mit der bisherigen durch Kriminalisierung geprägten Drogenpolitik miteinbeziehen.

Texte du postulat du 18 décembre 1992

Le Conseil fédéral est invité à faire élaborer des scénarios possibles pour le cas d'une levée de l'interdiction en matière de stupéfiants. Ces scénarios devront indiquer tous les risques et établir notamment une comparaison avec la politique menée jusqu'à présent qui était fondée sur la criminalisation.

Mitunterzeichner – Cosignataires: Aguet, Baumann, Bäumlín, Béguelin, Bodenmann, Borel François, Brügger Cyrill, Bühlmann, Carobbio, Caspar-Hutter, Danuser, de Dardel, Dormann, Eggenberger, Fankhauser, von Felten, Gardiol, Goll, Gonseth, Haering Binder, Hafner Rudolf, Hafner Ursula, Haller, Hämmerle, Herczog, Hollenstein, Hubacher, Jeanprêtre, Jöri, Leemann, Leuenberger Ernst, Leuenberger Moritz, Maeder, Marti Werner, Mauch Ursula, Meier Hans, Misteli, Nabholz, Rebeaud, Ruffy, Steiger, Strahm Rudolf, Thür, Tschäppät Alexander, Vollmer, Weder Hansjürg, Wiederkehr, Züger(48)

Schriftliche Begründung – Développement par écrit
 Der Urheber verzichtet auf eine Begründung und wünscht eine schriftliche Antwort.

Schriftliche Erklärung des Bundesrates vom 21. April 1993
Déclaration écrite du Conseil fédéral du 21 avril 1993

Der Bundesrat ist bereit, das Postulat entgegenzunehmen.

Ueberwiesen – Transmis

92.3409

Postulat Schnider

Sparmassnahmen des Bundes

Mesures d'économie de la Confédération

Wortlaut des Postulates vom 1. Oktober 1992

Der Bundesrat wird ersucht, die Bundeshilfe und die Darlehen bei den Bodenverbesserungen und den landwirtschaftlichen Hochbauten (Position 707.4600.001) und die Investitionskredite für die Landwirtschaft (Position 707.4200.002) aus der linearen Kürzung auszunehmen.

Texte du postulat du 1 octobre 1992

Le Conseil fédéral est prié d'exclure des réductions linéaires l'aide fédérale et les prêts accordés dans le cadre des améliorations foncières et des constructions rurales (position 707.4600.001), ainsi que les crédits d'investissement à l'agriculture (position 707.4200.002).

Mitunterzeichner – Cosignataires: Bürgi, Engler, Etique, Hari, Hildbrand, Jäggi Paul, Kühne, Leu Josef, Luder, Ruckstuhl, Schwab, Seiler Hanspeter, Tschuppert Karl (13)

Schriftliche Begründung – Développement par écrit

Die Sparmassnahmen des Bundes (Botschaft vom 25. März 1992) sehen bei den Bodenverbesserungen Ausgabenkürzungen in vier Schritten vor. Bei der linearen Kürzung hat sich der Bundesrat in seiner Botschaft bei Punkt 222 die Möglichkeit gegeben, in ausgesprochenen Härtefällen Ausnahmen zu machen. Bei Punkt 13 über das Sanierungskonzept sagt er, dass gezielte und dauerhafte Einsparungen gefragt sind, die zudem nicht einseitig zu Lasten der Investitionen gehen. Diese Kredite und Subventionen sind gerade jetzt für die Landwirtschaft lebenswichtig.

1. Sie helfen in erster Linie, die nötigen baulichen Anpassungen an das Tierschutz- und das Gewässerschutzgesetz zu machen. Dies ist wichtig, da in jedem Kanton eine beträchtliche Zahl anpassungsbedürftiger Objekte nach einer Unterstützung rufen.

2. In einer Zeit der Rezession wirken solche Kredite vorteilhaft für die wirtschaftliche Entwicklung. Sie helfen Arbeitsplätze im ländlichen Raum zu erhalten, indem sie vorgelagerte Sektoren beleben. Es ist ein wichtiger Beitrag zum wirtschaftlichen und sozialen Leben im ländlichen Raum. Sie entsprechen damit einem der vier Oberziele der Landwirtschaft, wie sie im 7. Landwirtschaftsbericht genannt werden.

3. Diese Kredite wurden im Voranschlag 1992 bereits gekürzt, und zwar gegenüber der Rechnung 1991 um 23 Prozent für die Beiträge an Bodenverbesserungen und um 100 Prozent für die Investitionskredite. Eine lineare Kürzung würde sich für diese zwei Bereiche in einer Art und Weise auswirken, die nicht zu verantworten ist.

4. Für gewisse Kantone ist die Bundeshilfe unentbehrlich, um den Pendenzenberg aufgrund mangelnder Finanzmittel abzubauen. In verschiedenen Kantonen müssten jetzt schon die Gesuche für die nächste Generation gestellt werden: Die Wartefrist beträgt bereits über 15 Jahre.

Postulat Tschopp Sicherheit von Hochseetransporten. Beitrag der Schweiz

Postulat Tschopp Contribution de la Suisse à la sécurité, en particulier écologique, du transport maritime

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1993
Année	
Anno	
Band	III
Volume	
Volume	
Session	Sommersession
Session	Session d'été
Sessione	Sessione estiva
Rat	Nationalrat
Conseil	Conseil national
Consiglio	Consiglio nazionale
Sitzung	16
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	93.3115
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	18.06.1993 - 08:00
Date	
Data	
Seite	1393-1394
Page	
Pagina	
Ref. No	20 022 889

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.

Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.

Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.